



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 66363

#### Texte de la question

M Gerard Chasseguet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur l'absence de creation de postes de conseiller d'orientation psychologue. La loi d'orientation insiste bien sur la necessite d'aider chaque jeune a elaborer un projet scolaire et professionnel. De plus, les jeunes et leurs familles sollicitent de plus en plus des entretiens personnalisés auprès des conseillers d'orientation. Actuellement, le rapport entre le nombre de postes de conseiller d'orientation psychologue et le nombre de postes d'enseignant du second degre est de 1 p 100 ; le seul maintien de cette correspondance aurait exige la creation de cinquante postes de conseiller d'orientation psychologue pour les cinq mille postes crees dans le secondaire. La charge de travail des personnels de centres d'information et d'orientation ne cesse de s'alourdir, d'autant plus que les conseillers d'orientation psychologues sont sollicites pour participer, en plus de leurs missions traditionnelles, a de nouvelles mesures d'aide aux jeunes et aux adultes (dispositif d'insertion, credit formation). Par leur place privilegiee, a la charniere entre mondes scolaire et professionnel, entre formation initiale et continue, par leur pratique de l'entretien de conseil et leur statut de psychologue, ce sont les professionnels les plus a meme d'aider les jeunes a elaborer une strategie personnelle et a construire un projet de formation. L'absence totale de creation de postes voudrait-elle signifier que ce travail de conseil auprès des jeunes est sous-estime. Il lui demande donc de lui preciser s'il est dans ses intentions de pallier rapidement cette lacune.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La loi de finances 1992 a comporte une dotation permettant la creation de vingt emplois de conseillers d'orientation-psychologues qui ont ete attribues aux academies ayant le plus fort taux de charge, le maximum national s'elevant a 1 387 eleves. La loi de finances 1993, a donne la priorite aux emplois d'enseignants destines a faire face a l'augmentation des effectifs en college et a favoriser la mise en oeuvre de la renovation pedagogique des lycees. Afin de permettre aux conseillers d'orientation-psychologues d'assurer les nouvelles missions qui leur sont devolues et compte tenu de l'augmentation des effectifs du second degre et du premier cycle universitaire a la rentree 1992, la creation d'un certain nombre d'emplois de conseillers d'orientation-psychologues a ete demandee lors des travaux preparatoires a la loi de finances pour 1994.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chasseguet G•rard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66363

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 janvier 1993, page 173